

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Athen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	22	Absent non représenté :	3
VOTANTS			28

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 23 Juin 2015, après convocation légale reçue le 17 Juin 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, Mme Maryline EYDOUX, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE.

Etaient Absents représentés :

M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE),
Mme Evelyne ESPENON, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
M. Pierre GABERT, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à M. Michel MUS),
Mme Sylviane VERGIER (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE, Mme Isabelle VINSTOCK.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Fin de mise à disposition de véhicule à Pernes les Fontaines

Monsieur Henri BERNAL, Vice-président explique à l'assemblée que par délibération de juin 2003, la Communauté de Communes avait délibéré pour prendre à sa disposition des biens appartenant aux communes pour les compétences voirie, rural, et BOM.

Un véhicule n'est plus en état. Il faut donc délibérer pour mettre fin à cette mise à disposition pour la commune de Pernes-les-Fontaines.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Henri BERNAL, Vice-président, entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de mettre fin à cette mise à disposition et de restituer à la commune de Pernes les Fontaines le bien suivant : Voirie : Camionnette NISSAN - 3103 VN 84 Pernes-les-Fontaines
Cette fin de mise à disposition ne fera pas l'objet d'écritures budgétaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 30/06/15



Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

